

Les chartes de trois parcs nationaux validées



© Parc national des Pyrénées Isards dans le parc national des Pyrénées

Les chartes des parcs nationaux des [Ecrins](#) (créé en 1973), du [Mercantour](#) (1979) et des [Pyrénées](#) (1967) ont été approuvées par le ministère de l'Ecologie. Les décrets correspondants ont été publiés au Journal Officiel du 30 décembre.

La charte est l'une des principales nouveautés introduites par la réforme législative de 2006 sur le [statut des parcs nationaux](#). Elle contient les engagements de l'ensemble des acteurs et des communes concernés et distingue le cœur du parc et son aire d'adhésion. *"Dans le cœur, c'est un régime de protection stricte qui s'applique, déclinée en objectifs et en mesures réglementaires, qui sont définis par le décret de création propre à chaque parc national"*, rappelle le ministère. La charte comporte par ailleurs des *"orientations de développement durable"* applicables sur l'aire d'adhésion portant sur la préservation des ressources, le développement rural, la transition énergétique et la promotion des activités touristiques et sportives. Les communes sont libres d'y adhérer ou non.

Les communes de l'aire d'adhésion de ces trois parcs nationaux vont d'ailleurs être invitées, dans les semaines à venir, à se prononcer sur leur adhésion. Celles qui y auront adhéré feront partie du parc national, au même titre que les communes du cœur du parc. Le souhait d'une commune de ne pas faire partie de l'aire d'adhésion n'aura pas d'effet sur le cœur du Parc national. Toutefois, *"la dynamique d'adhésion des communes sera déterminante de la cohérence du territoire que formera le parc national, dans l'esprit de la loi de 2006"*, estime Christian Pichoud président du Conseil d'administration du parc national des Ecrins.

La validation des chartes par le ministère était très attendue par les [administrations des parcs](#) qui craignaient pour le devenir de ces outils de protection en raison de moyens humains et financiers en baisse. Avec cette validation l'Etat veut *"confirmer son engagement en faveur des parcs nationaux"*.

Les chartes des autres parcs nationaux seront approuvées dans le courant du premier semestre 2013.

Auteur : Florence Roussel

Source : Actu-Environnement du 02 janvier 2013 <http://www.actu-environnement.com/ae/news/charte-parc-national-ecrins-pyrenees-mercantour-17412.php4>